

Procès verbal Conseil Municipal du 21 mars 2018 à 20h30

L'an **deux mille dix-huit**, le 21 mars à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 16 mars s'est réuni à Précy sur Oise, en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur **Philippe ELOY**, Maire.

Étaient présents :

M. Philippe **ELOY**, Mme Adeline **SCHULD**, M. Olivier **FREVILLE**, Mme Valérie **BOUDAILLIEZ**, Mme Sylvie **QUIENOT**, M. Bertrand **BAECKEROOT**, Mme Patricia **CAVICCHI**, Mme Evelyne **CHANDELLIER**, M. Joël **HENRIQUES**, M. Roland **GILLET**, M. Michel **QUINAUD**, Mme Ludivine **REBIFFÉ**, Mme Cécile **DAUCHEL**, M. Martial **STOFFEL**, Mme Sylvie **VAN WYNSBERGHE**.

Etaient représentés : M. MICHEL **KOPACZ** par V BOUDAILLIEZ, M. Georges **CHOUPEAUX** par L. REBIFFE, M. Patrice **LEMAITRE** par P. ELOY, Mme Françoise **TESTART** par B. BAECKEROOT

Etait absent excusé : M. Fabrice **DESCROIX**

Etaient absents : M. Bruno **GOSELIN**, Mme Véronique **GUYON**, Mme Françoise **RASKA**

Mme Cécile DAUCHEL a été désignée comme **Secrétaire de séance**

1 – DEMANDE DE LA D.E.T.R. 2018 :

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal la tenue de ce conseil rapproché par rapport à celui du 12 mars dernier.

En effet, nous avons reçu la demande de la DSIL tardivement par rapport au précédent conseil.

Cette demande de DSIL peut être cumulée avec la DETR ce qui permettrait de toucher deux fois 40% d'aide de l'Etat.

Les demandes doivent arriver à la Préfecture pour le jeudi 22 mars 2018.

Priorité n°1 - Travaux sur les équipements publics permettant à l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Suite à la délibération en date du 25 septembre 2015, la Commune de Précy sur Oise a acté la mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité programmée (Ad'Ap) pour une réalisation de 2016 à 2021 et pour un montant estimatif de 403 565 euros.

La programmation Ad'Ap sur l'année 2018 portera sur les bâtiments suivants :

- La Mairie pour un montant de 31 065 € HT
- La Poste pour un montant de 7 896 € HT
- L'Ecole élémentaire Angélique de Vaucouleurs pour un montant de 47 686 € HT,

Le montant global de la mise en accessibilité pour l'année 2018 est estimé à 86 647 € HT soit 103 976,40 TTC

Le montant d'investissement portant sur la mise en accessibilité des bâtiments communaux pourrait faire l'objet d'un subventionnement au titre de la DETR 2018.

L'aide financière dont pourrait potentiellement bénéficier la commune pour la conduite de ce projet serait de 40% dans la limite de 500 000 € HT.

Projet A : ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE

CONSTAT : Les constats établis imposent de nombreux travaux à réaliser, certains se révèlent impossibles sauf travaux très importants et très coûteux (estimation 51400€).

PROJET : En modifiant la circulation extérieure, et en proposant des locaux à niveau 0, nous répondons aux besoins des administrés en limitant considérablement l'ampleur des travaux. En particulier la liaison des services administratifs, à la salle de conseil/mariage/vote, et la liaison à la bibliothèque.

BUT : Le but de ces liaisons est d'offrir :

- un accès PMR à niveau 0 au public, entre les services administratifs, la salle de conseil, mariage, vote et le nouveau bureau de la police municipale.
- Sur le côté gauche, une sortie de secours sans marche à la salle de conseil, mariage, vote pour le public et PMR
- A l'arrière, une sortie de secours sans marche à la bibliothèque pour le public et PMR

La photo figure 1 montre par la rubalise le cheminement avec les pentes normalisées.



Estimation des dépenses du projet A : 31 065 € HT

Création d'un cheminement PMR devant la Mairie : 13 980 € HT

Création d'un cheminement PMR sur le côté de la Mairie menant à la bibliothèque : 10 340 € HT

Eclairage normalisé : 6 745 € HT

Projet B : ACCESSIBILITE DE LA POSTE

CONSTAT : Les constats établis imposent de reprendre la pente pour l'accessibilité PMR

PROJET : Réalisation d'une place de stationnement et une pente inférieure à 4%, décalage du passage piétons, et abaissement de trottoirs de part et d'autre de la chaussée.

BUT : Permettre à partir d'un véhicule spécialisé, de rejoindre l'intérieure de la poste de façon autonome.

Figure 1 Etat actuel devant la poste.



Estimation des dépenses du projet B : 7 896 € HT

Création d'un cheminement PMR devant la Poste : 1 736 € HT

Création d'une place de stationnement PMR devant la Poste, et décalage du passage piétons : 6 160 € HT

Projet C : ACCESSIBILITE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ANGELIQUE DE VAUCOULEURS

CONSTAT : Les constats établis imposent de créer des pentes pour l'accessibilité PMR (estimation 34700€), et modifier les WC pour les mêmes raisons (estimation 26400€).

PROJET : Réalisation de travaux en 17 points (A4 joint) permettant de répondre aux constats pour la partie cour, et modifier les WC (plans joints).

BUT : Permettre à partir de l'extérieur, de rejoindre l'intérieur des écoles et les WC de façon autonome.

Figure 2 Etat actuel école basse.



Estimation des dépenses du projet C : 47 686 € HT

Création d'un cheminement PMR écoles haute et basse : 29 682 € HT

Modification des WC pour accès PMR : 18 004 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à **SOLLICITER** l'aide de l'Etat par la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux sur l'exercice 2018, concernant l'Accessibilité des bâtiments communaux : La Mairie, La Poste et l'école Angélique de Vaucouleurs

Priorité n°2 – Sécurité des biens et des personnes : Aménagement spécifiques (carrefour, pose de signalisation,...).

Le montant d'investissement portant sur la pose d'îlots séparatifs aux carrefours pourrait faire l'objet d'un subventionnement au titre de la DETR 2018.

L'aide financière dont on pourrait potentiellement bénéficier la commune pour la conduite de ce projet serait de 40% dans la limite de 100 000 € HT.

CONSTAT : quatre carrefours de Précý-sur-Oise nécessitent la pose d'îlots séparatifs afin d'en renforcer la sécurité et diminuer la vitesse des véhicules.

Carrefours localisés :

- Au croisement route de Beauvais/rue du Martray. (Point 1 sur plan)
- Au croisement rue des Briqueteries/rue des Acacias. (Point 2 sur plan)
- Au croisement sortie Complexe sportif/ rue de Sorel. (Point 3 sur plan)
- Au croisement rue des Tournelles/rue du Hâvre. (Point 4 sur plan)

PROJET : Mettre en place ces îlots séparatifs, dans le respect de la réglementation en vigueur.

BUT : Placer ces îlots séparatifs afin d'améliorer la giration des véhicules et ne plus permettre de couper la route, dans le but de réduire sensiblement la vitesse et sécuriser davantage la traversée des piétons.

Modèles d'îlots séparatifs de voirie.



Estimation des dépenses: 26 635,28 € HT

Îlots séparatifs 1 et 2 montant total de 13 305,23 € HT

Îlots séparatifs 3 et 4 montant total de 13 330,05 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à **SOLLICITER** l'aide de l'Etat par la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux sur l'exercice 2018, concernant la pose d'îlots séparatifs sur le territoire de la commune.

Priorité n°3 – Voiries et réseaux, et travaux divers: Aménagement de cimetière, reprise de concessions, réfection de stèle, plaques commémoratives et monuments de la 1ère guerre mondiale.

Le montant d'investissement portant sur l'aménagement des allées du cimetière pour les eaux pluviales pourrait faire l'objet d'un subventionnement au titre de la DETR 2018.

L'aide financière dont on pourrait potentiellement bénéficier la commune pour la conduite de ce projet serait de 40% dans la limite de 150 000 € HT.

CONSTAT : Notre cimetière est à flanc de coteau. De ce fait, les eaux pluviales ruissellent entre les tombes, et les infiltrations sapent les fondations, ce qui a pour conséquences l'effondrement des sépultures. Les allées en terre sont difficilement accessibles par temps pluvieux, et nécessitent beaucoup d'entretien.

PROJET : Reprise progressive des allées, avec création de puits de loin en loin pour absorber les eaux pluviales et éviter ainsi un cumul important en partie basse. La nature du sol (craie) permet cette opération.

BUT : En les rendant facilement piétonnes, elles deviennent accessibles aux personnes âgées, et l'entretien est facilité.

Figure 3 Etat actuel en sortie de cimetière.



Estimation des dépenses: 20 679,00 € HT

Reprise d'une allée montante avec création de 2 puits : 9 766.50 € HT

Création d'une allée en devers avec 1 puit, aujourd'hui en terre recouverte de gravillons : 10912.5€ HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à **SOLLICITER** l'aide de l'Etat par la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux sur l'exercice 2018, concernant l'aménagement des allées du cimetière pour les eaux pluviales.

2 – DEMANDE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2018 :

Priorité n°1 - Travaux sur les équipements publics permettant à l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Suite à la délibération en date du 25 septembre 2015, la Commune de Précy sur Oise a acté la mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité programmée (Ad'Ap) pour une réalisation de 2016 à 2021 et pour un montant estimatif de 403 565 euros.

La programmation Ad'Ap sur l'année 2018 portera sur les bâtiments suivants :

- La Mairie pour un montant de 31 065 € HT
- La Poste pour un montant de 7 896 € HT
- L'Ecole élémentaire Angélique de Vaucouleurs pour un montant de 47 686 € HT.

Le montant global de la mise en accessibilité pour l'année 2018 est estimé à 86 647 € HT soit 103 976,40 TTC

Le montant d'investissement portant sur la mise en accessibilité des bâtiments communaux pourrait faire l'objet d'un subventionnement au titre de la DSIL 2018.

L'aide financière dont pourrait potentiellement bénéficier la commune pour la conduite de ce projet serait de 40%.

Projet A : ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE

CONSTAT : Les constats établis imposent de nombreux travaux à réaliser, certains se révèlent impossibles sauf travaux très importants et très coûteux (estimation 51400€).

PROJET : En modifiant la circulation extérieure, et en proposant des locaux à niveau 0, nous répondons aux besoins des administrés en limitant considérablement l'ampleur des travaux. En particulier la liaison des services administratifs, à la salle de conseil/mariage/vote, et la liaison à la bibliothèque.

BUT : Le but de ces liaisons est d'offrir :

- un accès PMR à niveau 0 au public, entre les services administratifs, la salle de conseil, mariage, vote et le nouveau bureau de la police municipale.
- Sur le côté gauche, une sortie de secours sans marche à la salle de conseil, mariage, vote pour le public et PMR
- A l'arrière, une sortie de secours sans marche à la bibliothèque pour le public et PMR

La photo figure 1 montre par la rubalise le cheminement avec les pentes normalisées.



Estimation des dépenses du projet A : 31 065 € HT

Création d'un cheminement PMR devant la Mairie : 13 980 € HT

Création d'un cheminement PMR sur le côté de la Mairie menant à la bibliothèque : 10 340 € HT
Eclairage normalisé : 6 745 € HT

Projet B : ACCESSIBILITE DE LA POSTE

CONSTAT : Les constats établis imposent de reprendre la pente pour l'accessibilité PMR

PROJET : Réalisation d'une place de stationnement et une pente inférieure à 4%, décalage du passage piétons, et abaissement de trottoirs de part et d'autre de la chaussée.

BUT : Permettre à partir d'un véhicule spécialisé, de rejoindre l'intérieure de la poste de façon autonome.

Figure 4 Etat actuel devant la poste.



Estimation des dépenses du projet B : 7 896 € HT

Création d'un cheminement PMR devant la Poste : 1 736 € HT

Création d'une place de stationnement PMR devant la Poste, et décalage du passage piétons : 6 160 € HT

Projet C : ACCESSIBILITE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ANGELIQUE DE VAUCOULEURS

CONSTAT : Les constats établis imposent de créer des pentes pour l'accessibilité PMR (estimation 34700€), et modifier les WC pour les mêmes raisons (estimation 26400€).

PROJET : Réalisation de travaux en 17 points (A4 joint) permettant de répondre aux constats pour la partie cour, et modifier les WC (plans joints).

BUT : Permettre à partir de l'extérieur, de rejoindre l'intérieur des écoles et les WC de façon autonome.

Figure 5 Etat actuel école basse.



Estimation des dépenses du projet C : 47 686 € HT

Création d'un cheminement PMR écoles haute et basse : 29 682 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à **SOLLICITER** l'aide de l'Etat par la Dotation de Soutien à l'Investissement local de l'exercice 2018, concernant l'Accessibilité des bâtiments communaux : La Mairie, La Poste et l'école Angélique de Vaucouleurs

Priorité n°2 – Sécurité des biens et des personnes : Aménagement spécifiques (carrefour, pose de signalisation,....).

Le montant d'investissement portant sur la pose d'îlots séparatifs aux carrefours pourrait faire l'objet d'un subventionnement au titre de la DSIL 2018.

L'aide financière dont on pourrait potentiellement bénéficier la commune pour la conduite de ce projet serait de 40%.

CONSTAT : quatre carrefours de Précy-sur-Oise nécessitent la pose d'îlots séparatifs afin d'en renforcer la sécurité et diminuer la vitesse des véhicules.

Carrefours localisés :

- Au croisement route de Beauvais/rue du Martray. (Point 1 sur plan)
- Au croisement rue des Briqueteries/rue des Acacias. (Point 2 sur plan)
- Au croisement sortie Complexe sportif/ rue de Sorel. (Point 3 sur plan)
- Au croisement rue des Tournelles/rue du Hâvre. (Point 4 sur plan)

PROJET : Mettre en place ces îlots séparatifs, dans le respect de la réglementation en vigueur.

BUT : Placer ces îlots séparatifs afin d'améliorer la giration des véhicules et ne plus permettre de couper la route, dans le but de réduire sensiblement la vitesse et sécuriser davantage la traversée des piétons.

Modèles d'îlots séparatifs de voirie.



Estimation des dépenses: 26 635,28 € HT

Îlots séparatifs 1 et 2 montant total de 13 305,23 € HT

Îlots séparatifs 3 et 4 montant total de 13 330,05 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à **SOLLICITER** l'aide de l'Etat par la Dotation de Soutien à l'Investissement local sur l'exercice 2018, concernant la pose d'îlots séparatifs sur le territoire de la commune.

Priorité n°3 – Voiries et réseaux, et travaux divers : Aménagement de cimetière, reprise de concessions, réfection de stèle, plaques commémoratives et monuments de la 1ère guerre mondiale.

Le montant d'investissement portant sur l'aménagement des allées du cimetière pour les eaux pluviales pourrait faire l'objet d'un subventionnement au titre de la DSIL 2018.

L'aide financière dont on pourrait potentiellement bénéficier la commune pour la conduite de ce projet serait de 40%.

CONSTAT : Notre cimetière est à flanc de coteau. De ce fait, les eaux pluviales ruissellent entre les tombes, et les infiltrations sapent les fondations, ce qui a pour conséquences l'effondrement des sépultures. Les allées en terre sont difficilement accessibles par temps pluvieux, et nécessitent beaucoup d'entretien.

PROJET : Reprise progressive des allées, avec création de puits de loin en loin pour absorber les eaux pluviales et éviter ainsi un cumul important en partie basse. La nature du sol (craie) permet cette opération.

BUT : En les rendant facilement piétonnes, elles deviennent accessibles aux personnes âgées, et l'entretien est facilité.

Figure 6 Etat actuel en sortie de cimetière.



Estimation des dépenses: 20 679,00 € HT

Reprise d'une allée montante avec création de 2 puits : 9 766.50 € HT

Création d'une allée en devers avec 1 puit, aujourd'hui en terre recouverte de gravillons : 10912.5€ HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à **SOLLICITER** l'aide de l'Etat par la Dotation de Soutien à l'Investissement Local sur l'exercice 2018, concernant l'aménagement des allées du cimetière pour les eaux pluviales.

3 – ECLAIRAGE PUBLIC ; EP – SOUTER : Diverses rues de la commune

Monsieur le Maire donne la parole à Mme SCHULD.

Les travaux vont concerner le Quartier Joliot Curie, la Rue des Entrepreneurs et l'Impasse des Entrepreneurs.

Le lancement des travaux a pris un peu de retard car SE60 vient de renouveler son marché avec son prestataire.

Il sera proposé un autre marché dans l'année pour compléter les éclairages publics obsolètes.

- Vu la nécessité de procéder aux travaux de / Eclairage Public – EP – SOUTER dans diverses rues de la commune de Précy sur Oise,
- Vu le coût total prévisionnel des travaux T.T.C. établi au 2 mars 2018 s'élevant à la somme de 55 690,10 € (valable 3 mois)
- Vu le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune de 47 125,66 euros (sans subvention) ou 21 614,72 euros (avec subvention)

Le Maire précise que le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du CGCT.

Cet article prévoit en effet qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat intercommunal exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité visé à l'article L.5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membre, **après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux** ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés. »

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxes de l'opération concernée.

Lorsqu'il contribue à la **réalisation** d'un équipement, le fonds de concours est imputé directement en section d'investissement, sur l'article 2041 « Subvention d'équipement aux organismes publics », et comptabilisé en immobilisations incorporelles, amortissables sur une durée maximale de 15 ans.

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu les statuts du SE60 en date du 4 novembre 2016,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

- **ACCEPTE** la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux de / Eclairage Public – EP – SOUTER dans diverses rues de la commune de Précy sur Oise.

- **DEMANDE** au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux

- **ACTE** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux

- **AUTORISE** le versement d'un fond de concours au SE60,

- **INSCRIT** au budget communal de l'année 2018, les sommes qui seront dues au SE60, en section d'investissement à l'article 204158, selon le plan de financement prévisionnel joint :

* **En section d'investissement à l'article 204158**, les dépenses afférentes aux travaux **18 134,09 euros** (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention).

* **En section de fonctionnement à l'article 617**, les dépenses relative aux frais de gestion **3 480,63 €**

- **PREND ACTE** que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50%

- **PREND ACTE** du versement d'un second acompte de 30% à l'avancement des travaux et le solde après achèvement des travaux.

4 - SIGNATURE DU CONTRAT DE MAINTENANCE DU SERVEUR AVEC ADICO

Considérant la proposition de l'Association pour le Développement Informatique des Collectivités de l'Oise (ADICO) afin d'assurer la maintenance, le support et le dépannage du serveur de la commune.

Vu la convention pour une durée de trois ans et d'un montant annuel de 576 euros pour 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de Maintenance Informatique pour une durée de 3 ans.

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

5 – QUESTIONS DIVERSES

a) Exposition « Les Talents cachés ».

Les élus sont cordialement invités pour participer au vote du prix de la Municipalité, samedi 24 mars à partir de 10h00.

Le vernissage aura lieu ce même jour à 18h00.

b) Soirée « Polar » Vendredi 23 mars à 20h00 dans la salle des mariages organisée par la bibliothèque de Précy sur Oise.

Lecture de textes de romans policiers et dialogue entre lecteurs. Un bon moment de convivialité.

Fin de séance 20h55.

Le Maire
Philippe ELOY



